

LA SÉLECTION ET LA PRODUCTION DES OUVRAGES IMPRIMÉS EN GROS CARACTÈRES

Pourquoi ces livres édités en gros caractères ? Tout d'abord aux handicapés de la vue, ils rendent la joie de lire. Ensuite ils sont également appréciés par les personnes qui possèdent une vision normale, car grâce à la nouvelle typographie la lecture en devient plus rapide et par conséquent plus agréable. La finalité de l'écrit n'est-elle pas d'être lu ? La première question que posent généralement ceux qui s'intéressent à l'édition d'ouvrages en gros caractères est de savoir en fonction de quelles critères sont sélectionnés les ouvrages. La réponse est multiple car il existe divers facteurs qui interviennent dans le choix des livres destinés à être imprimés en gros caractères. L'*Association des déficients visuels* (1) fait paraître des ouvrages dont la typographie, le papier et la reliure correspondent à l'état des personnes dont l'acuité visuelle est insuffisante pour lire l'édition courante. (2) Comment sont sélectionnés ces ouvrages et quelles sont les difficultés de fabrication ? Au sein de l'Association siège un comité de réimpression qui procède à la sélection en fonction des propositions faites par des bibliothécaires, des enseignants et par des particuliers qui connaissent et apprécient nos livres. Nous avons commencé par les grands classiques du 19^e siècle, Balzac, Mérimée, Guy de Maupassant, car ils ne sont publiés qu'en « livres de poche » donc illisibles pour 5 millions de personnes. Nous continuons avec des livres d'écrivains contemporains et même avec un roman policier. Il ne faut pas croire que tous les mal-voyants soient des personnes âgées et nous devons en tenir compte dans notre programme d'édition en gros caractères. La plus grande difficulté dans ce type d'édition est de déterminer l'épaisseur du livre. Un grand nombre d'ouvrages que nous souhaiterions reproduire en gros caractères, sont éliminés en raison de la longueur du texte. Avant qu'un ouvrage ne paraisse en gros caractères, il est entièrement recomposé en caractères typographiques 16/17 points, ce qui augmente considérablement le nombre de pages par rapport à l'original. Le coût de la recomposition et la longueur du texte imposent un livre qui ne doit pas dépasser, relié, le poids de 580 à 600 g (voir norme NFQ 67-004), on obtient cette légèreté grâce à la qualité du papier. Les ouvrages publiés par l'*Association des déficients visuels*, en gros caractères, ont en moyenne 320 pages, soit 65 000 à 70 000 mots ou 400 000 à 450 000 signes. Nous donnons la priorité aux œuvres de notre patrimoine littéraire, car elles sont bien écrites et les corrections d'épreuves sont faites d'après les éditions les plus anciennes. La qualité de nos livres et de leur fabrication ont retenu l'attention du Centre National des Lettres. Ainsi - *Pierre et Jean* - de Guy de Maupassant et - *La princesse de Clèves* - de Mme de Lafayette ont pu être publiés avec son concours. Si un ouvrage retenu pour l'édition en gros caractères est encore

protégé par la loi sur la propriété littéraire, il faut négocier avec les détenteurs de droit de publication.

Les problèmes peuvent être épineux surtout pour les ouvrages déjà épuisés. Mais la situation s'est améliorée ; les auteurs, les éditeurs et même les libraires connaissent pour la plupart l'édition en gros caractères et apprécient les possibilités potentielles qui en résultent pour leurs ouvrages épuisés dans l'édition courante.

Les travaux de prospection et les négociations nécessitent plusieurs mois avant qu'un ouvrage puisse figurer au programme de l'édition. C'est seulement quand la question des droits a été réglée que l'ouvrage peut être imprimé.

Nous pensons que toutes les bibliothèques devraient avoir les livres en gros caractères, même si certaines bibliothécaires ne sont pas motivées par le problème de la mal-voyance.

Il est certain que si les personnes âgées constituent le public le plus vaste pour les livres en gros caractères, dans bien des cas, elles ne peuvent pas se permettre d'acheter un grand nombre de livres. Nos principaux clients devraient être les bibliothèques publiques dont le budget doit être équitablement réparti au profit de toutes les catégories de lecteurs ; les déficients visuels constituent 10 % de la population. Ils disposent d'une acuité visuelle suffisante pour lire, mais très rarement des livres adaptés à leur état.

Marie Meller

NDLR la Présidente de l'Association des déficients visuels nous a communiqué ce texte dont l'intérêt n'échappera pas aux nombreux bibliothécaires qui se préoccupent de rendre un vrai service à toutes les catégories de la population, autrement dit de faire de la bibliothèque publique la bibliothèque de tous les publics.

(1) Association des déficients visuels, 23, rue Chevert 75007 Paris, tél. : 705.81.89.

(2) Il s'agit d'une catégorie de voyants (jeunes, adultes et âgés) à vision réduite de 2 à 6 dixièmes, même avec port d'appareils correcteurs.